

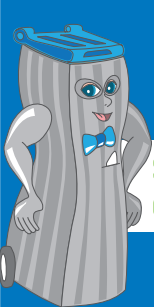


# Déchetteries VERDI : nouvelle **carte d'accès**<sup>(\*)</sup>

- 1** **Un service gratuit** réservé aux habitants du territoire
- 2** **22 déchetteries** réparties sur l'ensemble du territoire
- 3** **1 déchetterie** à moins de **10 mn** de chez vous

## Comment obtenir votre carte ?

Remplissez le formulaire disponible dans votre déchetterie  
ou téléchargez le sur notre site Internet : **[www.smvo.fr](http://www.smvo.fr)**



Questions des lecteurs

## Spécial carte d'accès déchetteries

### La carte est-elle gratuite ?

Oui. Pour tous les habitants des Communes du SMVO avec une seule carte par foyer, c'est à dire par adresse ou par logement. Obligatoire, elle permettra d'accéder gratuitement à toutes les déchetteries du réseau.

### Est-ce qu'avec cette carte, je pourrai toujours déposer gratuitement mes déchets ?

Bien sûr. Le service des déchetteries reste entièrement gratuit pour les particuliers habitant le territoire du SMVO.

### Est-ce qu'avec ma carte, je serai limité dans l'accès aux déchetteries ?

Non, vous pourrez, avec votre carte, accéder aux 22 déchetteries quelle que soit votre adresse d'habitation sur le territoire.

### Est-ce que je devrai renouveler ma carte tous les ans ?

Non, la durée de validité de votre carte est permanente. Le renouvellement n'intervient qu'en cas de perte ou de changement d'adresse.

### J'exerce une activité professionnelle, est-ce que je peux utiliser la carte d'accès aux déchetteries ?

Les déchets issus de votre activité professionnelle sont acceptés dans les 22 déchetteries du réseau VERDI à condition d'avoir une carte **PROFESSIONNELLE**. Téléchargez le formulaire sur notre site Internet [www.smvo.fr](http://www.smvo.fr), vous recevrez ensuite une facture trimestrielle comptabilisant l'ensemble de vos dépôts.

# 22 déchetteries proches de chez vous !

**Apporter ses déchets à la déchetterie, c'est accomplir un geste citoyen pour l'environnement, en offrant une seconde vie à ses déchets !**

La déchetterie est un espace aménagé, propre, gardienné, où les particuliers peuvent apporter et déposer les objets encombrants ainsi que les déchets dangereux et/ou toxiques. L'apport d'ordures ménagères y est strictement interdit.

Les déchets sont triés et répartis par l'usager lui-même dans des conteneurs spécifiques suivant les conseils de l'agent de déchetterie. Selon leur nature, les déchets collectés sont ensuite transportés vers des entreprises spécialisées dans la valorisation et le recyclage.

## Déchets acceptés

### Dans les bennes :



MÉTAUX



BOIS



DÉCHETS  
VERTS



GRAVATS



CARTONS



TOUT-VENANT  
INCINÉRABLE



TOUT-VENANT  
NON INCINÉRABLE

### À remettre à l'agent :



DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUES



TEXTILES



VERRE



HUILES DE  
VIDANGE



PILES ET  
ACCUMULATEURS



LAMPES ET  
NEONS



D3E

### Dans les conteneurs :

## 22 déchetteries, un horaire unique :

> Du mardi au samedi  
9h - 12h et 14h - 18h

> Dimanche 9h - 12h

Fermeture les lundis et jours fériés.